

La responsabilité du Conseil fédéral

ENTRE LES ATTENTATS DE L'AUTOMNE 2001 ET LA FIN DU PRINTEMPS 2002, LA SUISSE A ÉTONNEMENT BIEN RÉSISTÉ À LA RÉCESSION QUI MENAÇAIT. LE PRINCIPAL mérite en revient à la bonne tenue de la consommation. Or cette dernière dépend des revenus futurs sur lesquels comptent les ménages, c'est-à-dire du niveau espéré des rentes que versera le système de retraite, et accessoirement de la valeur des bas de laine. Ces perspectives ont une influence importante sur la propension des ménages à dépenser ou au contraire à économiser.

C'est le moment où le destin de la bourse rattrape celui de l'économie réelle: tant que les cours de la bourse croissent fortement, les retraites et les économies prennent de la valeur, ce qui dope la consommation, et donc l'activité. L'inverse est aussi vrai, et nous y sommes: en Suisse, le poids particulièrement important du système de retraite par capitalisation lie le destin de la consommation à celui de la bourse. Lorsque les consommateurs commencent à se rendre compte que la mauvaise tenue de la bourse pourrait affecter leurs retraites, ceux qui le peuvent réduisent leurs dépenses. Cela touche particulièrement les personnes de plus de cinquante ans qui n'ont plus d'enfants à charge. D'une part parce que la retraite n'est plus une perspective très éloignée. D'autre part parce qu'une réduction de 5 à 10% du train de vie au profit des économies est possible. Une fois que le ralentissement se généralise, le chômage et la stagnation des salaires forcent les catégories plus jeunes et plus modestes à se resserrer la ceinture.

On peut identifier deux raisons structurelles à l'effondrement de la bourse. Premièrement, les systèmes de retraite par capitalisation, et par extension l'accumulation de bas de laine, s'approchent de leur apogée dans les pays de l'OCDE pour de

simples raisons démographiques. En effet, la génération du *baby-boom* cesse progressivement d'accumuler du capital et se met à retirer des liquidités. Les caisses de pension commencent à vendre des actifs pour payer les rentes. La demande d'actifs financiers est donc affaiblie, et l'offre accrue. C'est la fin du jeu de l'avion qui poussait en permanence les cours boursiers à la hausse (voir *DP* n° 1440).

Deuxièmement, les actionnaires, notamment institutionnels, se méfient de plus en plus de la rapacité et des erreurs de leurs chers managers. Alors que les actionnaires avaient tout misé sur les plus-values boursières futures en laissant les entreprises réinvestir elles-mêmes leurs bénéfices, le prélèvement de dividendes revient à la mode. En effet, malgré ses désavantages fiscaux, le prélèvement du dividende a le mérite de la sécurité: «un tu l'as, deux tu l'auras». Désormais, le cours actuel des actions d'une entreprise dépendra à nouveau de sa capacité à verser du dividende, et non plus d'une croissance illusoire du cours boursier.

Connaissant déjà en juin les deux paramètres de fond, le Conseil fédéral n'a pas hésité à tirer un frein supplémentaire. En effet, au moment même où le débat faisait rage sur l'adaptation de l'AVS aux déséquilibres démographiques, le gouvernement a abdiqué face aux assureurs sur le taux minimum de la LPP. La confiance de la population dans le second pilier en a pris un coup. En tentant de sauver le cours des actions de la *Rentenanstalt*, le Conseil fédéral a donc renforcé la récession. Un report de quelques mois de la décision, une politique de communication plus adéquate et l'adoption simultanée d'un mécanisme garantissant un ajustement ultérieur du taux auraient davantage rassuré les consommateurs que les propos obsessionnels de Pascal Couchepin sur la reprise. RN

Sommaire

Bilatérales bis: Comment négocier le non négociable? (p. 2)

Point de vue: Et si le soleil ne revenait pas? (p. 3)

Forum: Vers une agriculture durable ou une production compétitive? (p. 4/5)

Tendances: Le syndrome Largo Winch (p. 6)

Marché de l'art: Les trésors dérobés (p. 7)

Note de lecture: La correspondance Philippe Jaccottet - Gustave Roud (p. 8)

Comment négocier le non négociable?

Les bilatérales bis entre Berne et Bruxelles pourraient sombrer corps et biens. La dernière rencontre des négociateurs suisse et européen a été glaciale. Obstacle: le secret bancaire «non négociable».

«**E**ntre amis, on ne se menace pas de sanctions» a déclaré Kaspar Villiger la semaine passée à Luxembourg à l'issue de la réunion des ministres européens des finances. Mais qui sème le vent récolte la tempête. D'entrée de cause, notre ministre a bétonné le dossier des bilatérales en affirmant, pour rassurer les milieux financiers helvétiques, que le secret bancaire n'était pas négociable. Cette fermeté a poussé les Européens vers une attitude de non négociation menaçant des représailles. Les quinze ont accepté cependant de retirer, pour l'instant leurs menaces. Car on ne saurait, en droit international, parler de sanctions alors que la Suisse n'a violé aucune de ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'Europe. Soulagement donc à Berne. Mais le répit a été de courte durée. Trois jours après la ministérielle des finances, le négociateur européen a ouvertement évoqué la rupture des négociations bilatérales.

Le précédent Ogi

Kaspar Villiger est un honnête ministre des finances à l'écoute de son peuple. Il est moins convaincant sur la scène internationale. Une puissance dominante capable d'imposer sa volonté par la force peut faire preuve d'une intransigeance sans retour. La Suisse ne le peut pas. Par ses affirma-

tions sans nuance, notre ministre se prive d'un repli stratégique. Adolf Ogi en avait fait la dure expérience. Dans le dossier des transports routiers, il avait érigé la règle suisse des camions de vingt-cinq tonnes en dogme non négociable. Il avait gagné en 1992 parce que l'Europe ne voulait pas alors compromettre l'édifice de

l'EEE, prélude à un élargissement. Mais lorsque le dossier est revenu sur la table lors des premières négociations bilatérales, le verrou des vingt-cinq tonnes n'a pu sauter que lorsque Moritz Leuenberg a remplacé Adolf Ogi.

Tout ou rien

Kaspar Villiger n'a pas perçu

Un blocage qui dérange

Kaspar Villiger reste à la barre une année encore. La rupture avec Bruxelles devient donc une hypothèse sérieuse que n'écarte plus Michael Ambuhl, le chef négociateur suisse. La presse helvétique énumère les dégâts. Par son intransigeance, la Suisse officielle conforte son image de caverne d'Ali Baba, de pays des gnomes receleurs écrit le *Tages Anzeiger*. Plusieurs journaux rappellent que les négociations avec Bruxelles ne concernent pas uniquement la place financière. Une rupture empêcherait la participation de la Suisse aux accords de Schengen et de Dublin pour maîtriser les flux migratoires, à l'Europe de l'environnement, aux programmes de formation, à *Euromedia*, *Eurostat*, à la libéralisation des prestations des assurances et des produits agricoles transformés. Les lobbies helvétiques défendant ces collaborations européennes ne font pas le poids face aux banques. Mais ils donnent de la voix. Dans l'hebdomadaire *Cash*, Alexander Jost, patron de *Nestlé Suisse* rappelle les discriminations qui frappent toujours le commerce des produits agricoles transformés, mal réglé par l'accord de libre échange de 1972. L'absence d'accord compromettrait le développement de l'industrie agroalimentaire suisse. Prudente, la *Neue Zürcher Zeitung*, qui défend la ligne ferme de Kaspar Villiger, se borne à relater le dernier épisode du bras de fer entre Berne et Bruxelles. De son côté, *Le Temps*, qui a récemment rejoint le camp des défenseurs du secret bancaire, ne cache pas les difficultés d'une poursuite des négociations mais accorde une large place à l'opinion des banquiers privés genevois et du Luxembourg qui fait bloc derrière la Suisse dans le dossier de la fiscalité de l'épargne. at

non plus que la Suisse n'est plus un «ami» de l'Europe. Ou pour utiliser un langage moins moralisateur, l'Europe ne considère plus la Suisse comme un futur membre qu'il convient de ménager.

Kaspar Villiger, et avec lui plusieurs négociateurs helvétiques, n'ont pas réalisé que les négociations avec l'Europe ne sont pas véritablement bilatérales. Il ne s'agit pas de conclure un accord entre deux Etats. Bruxelles négocie une adaptation progressive des Etats tiers aux règles communautaires en vigueur ou en préparation dans l'Union. C'est le tout ou le rien. On l'a vu avec l'accord sur la libre circulation des personnes. La Suisse reprendra progressivement la totalité des règles européennes. Seule échappatoire: après une période d'essai et en cas d'immigration massive, la Suisse aura la possibilité de se retirer entièrement de l'accord.

Une période probatoire analogue serait aussi imaginable dans le dossier de la fiscalité de l'épargne. Bruxelles pourrait accepter de faire l'essai des mesures offertes par la Suisse «équivalentes» à la levée du secret bancaire. Une clause évolutive permettrait d'imposer la règle européenne de l'échange d'informations en cas d'insuccès du modèle suisse. Mais Berne rejette toute idée de passage automatique à la norme européenne. at

Et si le soleil ne revenait pas ?

Le retour à une économie cyclique est inscrit dans la nature du nouveau modèle de développement qui se déploie depuis les années nonante à la faveur de la crise du modèle précédent. C'est aussi le renvoi à un mode social de régulation concurrentiel, alors que pendant la longue période du miracle helvétique - en gros de 1937 à 1987 -, la régulation était relativement négociée, voir la paix du travail, dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler la société de concordance.

Cependant, si elle est bien assise dans les faits, avec des périodes de haute et de basse conjoncture qui se succèdent de manière toujours plus rapprochée, cette économie cyclique ne semble pas être bien installée dans tous les cerveaux. Dans leur grande majorité, les salariés l'ont bien assimilée. Ils sont confrontés à la mise en cause permanente des filets de sécurité et des acquis négociés avec les employeurs dans le modèle précédent.

Par contre il semble qu'une large frange des prévisionnistes économiques et sociaux ne tienne pas compte de la nouvelle donne. Soit ils continuent de se mouvoir sur la scène précédente caractérisée par une croissance continue, interprétant la

crise comme une légère dépression temporaire. Soit ils feignent de ne pas la prendre en compte, considérant qu'il ne faut pas «désespérer Unique Switzerland».

Un régime économique dangereux

Lorsqu'ils se sont trompés dans leurs prévisions concernant le produit intérieur brut (PIB), les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) se sont situés dans l'entre-deux. Cette erreur d'appréciation a fait que, pendant quelques mois de 2001, les Suisses ont vécu une dépression économique mesurée par un indicateur contestable et contesté, le PIB. Mais ce qui n'était qu'un épisode ubuesque de la saga de la météo économique a pris un autre sens. Saisis de cette bourde par la presse, des politiques de gauche, de droite et du centre y sont allés de leurs couplets vertueux: continuation de la libéralisation, programmes de reconversion, soutien aux petites et moyennes entreprises, programmes de relance, etc. Et le débat ainsi lancé continue.

Dans toute cette agitation, rien qui ne soit issu d'une conscience du changement réel, l'avenir reste dans leur rétroviseur. La plupart des interventions se réfèrent,

de près ou de loin, au modèle de développement dominant les années soixante, si ce n'est à son mode social négocié de régulation, du moins à son régime intensif d'accumulation des richesses. Un régime dont on sait qu'il est dévastateur pour la planète.

Comme dit le philosophe, «une tendance n'est jamais une destinée». Et la tendance reflétée par le modèle actuel n'est pas irréversible. A condition que celles et ceux de tous bords qui en font la critique fondent leurs contre-propositions sur le développement soutenable: investissements pour réduire l'écart entre le nord et le sud, lutte contre la pauvreté et la précarité dans les pays riches, mise en œuvre des accords internationaux sur l'environnement, acceptation de l'hybridité et du mélange des cultures notamment.

Si l'on ne s'engage pas dans cette voie, on pourra continuer de se moquer gentiment des prévisionnistes: après une longue période de pluie, il est facile de prévoir le beau temps. Ce qui n'est pas grave! Par contre, ce qui l'est plus, c'est de se retrouver alors face à la question: que se passe-t-il lorsque le soleil ne revient pas? dm

Libéralisation du marché postal

L'absence d'une règle du jeu essentielle

Selon la Loi fédérale sur la poste, le Conseil fédéral est seul compétent pour libéraliser des secteurs d'activité aujourd'hui réservés au monopole. Néanmoins le gouvernement a préféré prendre la température du Parlement. Le Conseil national l'a suivi dans sa stratégie prudente d'ouverture progressive du marché postal à un rythme plus lent que celui de l'Union

européenne. Il a renvoyé dos à dos les libéraux pressés et la gauche qui voulait profiter du rejet de la Loi sur le marché de l'électricité pour cimenter le statu quo.

La gauche a alors tenté d'imposer des contraintes aux opérateurs privés touchant aux conditions de travail de leurs employés, à savoir l'obligation de signer une convention collective, comme La

Poste y est soumise de par la loi. Il s'agit de veiller à ce que le marché fonctionne sur la base d'une concurrence loyale et non par le biais d'une sous-enchère salariale et des conditions de travail. La majorité des députés a refusé cette proposition. Certains ont clairement exprimé leur préférence pour une libéralisation sauvage; d'autres, moins courageux ont prétexté des difficultés de

contrôle. Pourtant Moritz Leuenberger, au nom du Conseil fédéral, n'y voyait pas d'objection et a garanti que le gouvernement veillerait à empêcher tout *dumping* social. Il aurait donc mieux valu le dire clairement dans la loi. Visible-ment les partisans d'une libéralisation aveugle n'ont pas compris que le marché, pour être efficace, doit s'appuyer sur des règles strictes. jd

Vers une agriculture durable ou

Laurent Cretegnny analyse l'impact de la nouvelle politique agricole à l'agriculture d'aujourd'hui. Il en résulte que, même si la majorité durable et plus compétitive, les agriculteurs subissent une diminution de leur

Aujourd'hui, les modes de production agricole prédominants dans le monde ne sont pas tous conformes au principe du développement durable, étant donné que les conditions-cadre actuelles donnent des signaux contradictoires aux producteurs. En effet, lorsque certains coûts de production peuvent être externalisés, notamment les atteintes à l'environnement, les agriculteurs n'ont alors aucune raison de les prendre en considération. Les denrées produites de cette manière sont, dès lors, meilleur marché que celles issues d'une production durable. Il en résulte une appréciation faussée des prix et des distorsions sur les marchés entraînant, à long terme, une ventilation erronée des facteurs de production. Par conséquent, une contradiction existe effectivement entre les notions de durabilité et de compétitivité.

Néanmoins, il est possible de concilier ces deux notions, à condition d'intégrer tous les coûts externes dans le prix final des produits. En prenant en compte les émissions de dioxyde de carbone par exemple, les frais de transports pour les marchandises importées augmenteraient et les produits locaux de saison seraient plus compétitifs. Les modes d'exploitation ménageant les ressources deviendraient alors

automatiquement plus rentables. En raison de l'internationalisation croissante des marchés, une démarche coordonnée sur le plan mondial semble cependant nécessaire à une solution globale de ce problème. Toutefois, au vu des difficultés que celle-ci présente, les résultats ne peuvent être espérés qu'à long terme.

L'exemple suisse

Il reste tout de même indispensable de trouver à court terme des solutions permettant de rapprocher les notions de durabilité et de compétitivité. C'est pourquoi, la réforme de la politique agricole suisse (PA 2002) se fonde sur le double mandat de l'agriculture inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1996. Elle doit permettre à l'agriculture d'offrir, à un prix concurrentiel sur les marchés suisses et étrangers, des produits et des services conformes à la demande. La réforme doit également lui permettre d'utiliser les ressources naturelles de manière durable et de contribuer ainsi à la biodiversité et à l'aménagement du paysage rural.

La stratégie, mise en place

pour atteindre cet objectif, consiste à séparer la politique des prix de celle des revenus. En d'autres termes, il s'agit de rétribuer les prestations d'intérêt général et de compenser directement les frais supplémentaires occasionnés par les modes d'exploitation écologiques. De plus, en supprimant toutes les garanties en matière de prix et de prise en charge de la production, l'État assure ainsi la libre formation des prix sur les marchés. La

PA 2002 doit permettre à l'agriculture d'offrir, à un prix concurrentiel sur les marchés suisses et étrangers, des produits et des services conformes à la demande en utilisant les ressources naturelles de manière durable.

rétribution des prestations sans valeur marchande s'effectue, désormais, au moyen de paiements directs non liés au produit. De cette manière, ils ont une assise constitutionnelle et ne peuvent pas être contestés par l'OMC dans la mesure où ils n'influencent pas directement sur la production agricole. Ils constituent par ailleurs une incitation à fournir certaines prestations en faveur de l'environnement et des animaux.

Le type d'instrument particulièrement bien adapté à l'analyse des politiques économiques est un modèle d'équilibre général appliqué (inspiré par les modèles utilisés dans l'évaluation des réformes fis-

cales et tarifaires, *ndr*). Il permet, en effet, une description de la structure de l'économie en s'appuyant sur une représentation détaillée des différents secteurs productifs, de leur interdépendance au travers des flux intersectoriels et de leur degré d'ouverture aux échanges extérieurs. De plus, la prise en compte des ménages mettant à disposition des entreprises de la main-d'œuvre, du capital et de la surface cultivable, ainsi que la consistance comptable de l'économie augmentent le réalisme par rapport aux modèles d'équilibre partiel. Dans ce cadre, les effets sur le bien-être des ménages découlent des simulations qui reflètent l'adaptation structurelle de l'économie face aux changements impliqués par la réforme de la politique agricole.

Un nouveau modèle

L'analyse de la réforme agricole repose sur un modèle d'équilibre général appliqué, développé spécifiquement pour l'étude de cette question. Ce modèle comporte vingt-deux secteurs dont dix branches de production agricole. Il tient compte de l'aspect multifonctionnel de l'agriculture en supposant que celle-ci produit un bien agricole et un bien public de manière simultanée. Il ne considère pas un seul agent représentatif, mais distingue les

une production compétitive?

suisse adoptée en 1996. En tenant compte du rôle multifonctionnel demandé des exploitations agricoles produisent actuellement de manière bien-être alors que le reste de la population profite largement de cette réforme.

ménages agricoles des ménages urbains. Finalement, il permet la représentation d'un nombre élevé d'instruments de politique agricole, en particulier les paiements directs, les subventions à la production et le contingentement laitier.

Dans le cadre de PA 2002, les subventions à la production sont réduites au profit d'une augmentation des paiements directs. De plus, les engagements pris envers l'OMC impliquent une diminution des droits de douane et des subsides à l'exportation. Les principales conséquences de cette réforme sont alors les suivantes.

Les résultats

La rémunération des prestations d'intérêt public par des paiements directs incite les agriculteurs à produire de manière plus écologique, ce qui se traduit par une surface agricole utile exploitée à 95% selon des méthodes particulièrement respectueuses de l'environnement et de la nature. L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture permet, quant à elle, une diminution des prix agricoles à la production et à l'importation. De manière générale, la réforme agricole a un impact positif sur le bien-être de la population. Néanmoins, les agriculteurs voient leur bien-être diminuer en raison de la baisse, non compensée, de la rente

laitière, provoquée par la réduction du soutien des prix. Les ménages urbains, quant à eux, profitent largement de la diminution des subsides et de la libéralisation du commerce agricole. Selon ce modèle, il en résulte des gains de bien-être

collectifs d'environ 450 millions de francs.

En conclusion, la réforme agricole suisse ouvre de nouvelles perspectives dans la réconciliation des notions de durabilité et de compétitivité. Au vu de la révision à mi-par-

cours de sa politique agricole commune, l'Union européenne semble également s'engager dans cette direction (dans la nouvelle PAC - politique agricole commune - elle cherche à dissocier production et subsides pour promouvoir « la qualité alimentaire, la préservation de l'environnement, le bien-être des animaux, les paysages et le patrimoine culturel ou encore le renforcement de l'équilibre et la justice sociale ». ndr).

Par contre, les Etats-Unis viennent d'effectuer un virage à 180 degrés dans ce domaine en décidant, dans leur nouveau programme agricole, d'augmenter les subventions pour soutenir les prix. Dès lors, le débat sur la multifonctionnalité de l'agriculture reste toujours d'actualité. Cette étude est une première tentative de modélisation et d'appréciation de ces aspects. ■

Le marché laitier

Les modèles d'équilibre général appliqués permettent de prendre en considération un bon nombre d'instruments de politique économique comme les subsides à la production ou à l'exportation, les droits de douane ou encore les contingents tarifaires. Vu l'importance du secteur laitier en Suisse, il est dès lors nécessaire d'introduire, dans le modèle, le régime du contingentement laitier fixant la quantité offerte maximale, 3,2 milliards de kilos en 1995. Des données spécifiques sont toutefois requises. Dans le cas où la demande de lait est supérieure à l'offre contingentée, il en résulte un prix d'équilibre supérieur au coût unitaire de production. Une rente à la production découle alors de cette différence de prix multipliée par la quantité. En d'autres termes, la rente laitière représente la somme de revenus par rapport aux coûts de production. En août 2000, une étude de l'EPFZ, *Evaluation der Milchkontingentierung*, réalisée sous la direction du Prof. Lehmann de l'institut d'économie rurale, estime ce prix minimum auquel les producteurs de lait sont encore disposés à offrir la quantité contingentée à 63 centimes le kilo. Avant la réforme, la rente laitière peut alors être évaluée à 608 millions de francs.

Les conséquences de PA 2002 dans ce secteur sont les suivantes. La baisse des subventions affecte de manière très négative la rente laitière qui tombe alors à 144 millions. Celle-ci étant toujours positive, la quantité offerte reste égale à celle fixée par le contingentement laitier. Par contre, le prix à la production correspondant est maintenant d'environ 79 centimes contre 94 centimes avant la réforme, ce qui pénalise lourdement le revenu des agriculteurs. Dès lors, sans autres formes de compensation, la diminution du bien-être des agriculteurs peut être en grande partie attribuée à la baisse de la rente laitière. ■

Cet article synthétise le travail de doctorat en économie politique de Laurent Cretegny (www.cretegny.ch/pp/these.pdf). Il est actuellement assistant de cours et de recherche au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne. Il est aussi enseignant auprès de l'Institut de formation bancaire et financière supérieure. Sa thèse de doctorat a été primée par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Le syndrome Largo Winch

C'est un personnage de bande dessinée. Jeune héritier d'un empire financier colossal, il surgit des Balkans, à la mort de son père adoptif, pour en devenir le monarque. Déjouant complots et tentatives d'homicide, il s'assure le contrôle exclusif du conglomérat globalisé, entre aventures galantes et indices boursiers.

Le dernier numéro du magazine économique *Bilan* (octobre 2002) illustre à loisir la puissance du syndrome. Dans la rubrique *Acteurs & Tendances*, il tire le portrait du nouveau CEO de *Zurich financial services*. James Schiro est un patron qui «commence son règne en supprimant 4500 postes de travail». Son succès à venir accuse l'échec de l'ancien PDG, Rolf Hüppi, chassé de la direction du groupe comme un mal propre. Les souvenirs de son enfance à Brooklin (New York) achèvent le tableau. Un temps de paysages monotones, de pauvreté, mais aussi de défis quotidiens au milieu d'une famille d'immigrés solidaires. Des études dans quelques écoles plus ou moins prestigieuses du continent nord américain préparent une carrière bien remplie de succès et de scandales. Jusqu'à son arrivée à *Zurich*. Bref, voilà le destin d'un homme transformé en rédempteur. Investi d'une mission, il va se dévouer avec passion pour le bonheur de ses actionnaires.

La rubrique *Enjeux*, à son tour, tisse l'éloge de Sergio Marchionne à la tête de la *Société générale de surveillance* (SGS) depuis huit mois. Lui aussi, contre immobilisme et médiocrité, entend hisser la SGS au sommet et en faire le meilleur groupe de

contrôle des produits du monde. Il a des objectifs et une méthode: la *leadership*. En deux mots, il s'agit de responsabiliser les cadres de l'entreprise par un art consommé de la motivation personnelle. On rappelle aussi sa réputation d'administrateur étranger au compromis lors des restructurations. Sans parler de sa boulimie de travail et sa soif de nouveauté quand l'ennui et la routine menacent. Autrement dit, c'est un décideur.

Un peu plus loin voilà Christoph Blocher. Dans une interview, il balaie la nouvelle économie chante la louange de la vieille école. A son image. Car il faut concentrer le pouvoir et le travail contre la délégation et la diversification. Il vaut mieux rester petit en exerçant un contrôle total, que devenir trop grand et mourir comme les dinosaures. Il est inutile de jouer le jeu de la mondialisation. Il faut résister aux illusions de la nouveauté, ac-

complir sa tâche jour après jour et ne jamais oublier qu'un homme reste un homme.

Enfin, la section *PME* du magazine, trace la trajectoire mouvementée de *Valtronic*, une entreprise de miniaturisation installée à la Vallée de Joux. Entre grandeur et décadence jusqu'au rétablissement récent, son fondateur et patron, Georges Rochat, raconte son histoire. Là encore, seul aux commandes, il doit assumer les décisions importantes. Se tromper et frôler la faillite avant de réussir son sauvetage. On admire le redressement fruit d'un combat âpre et exemplaire.

L'individu est un alibi

Rien de nouveau? Peut-être. Mais l'individualisme semble se radicaliser. Le syndrome de l'homme solitaire, maître de ses actes, chef charismatique qui mène ses troupes à la victoire, prolifère dans les médias et les

analyses. Il brouille à la fois la compréhension des faits et l'action économique. D'une part, il masque les mécanismes et les structures qui déterminent les événements. Il simplifie leur complexité et se complait dans un romantisme révolu où des hommes libres affrontent le monde - étrange mélange de tradition bourgeoise européenne et de messianisme américain à la conquête du *Far West*. D'autre part le syndrome s'autoréalise quand il influence les conduites des conseils d'administration. L'homme providentiel sera le bouc émissaire du pouvoir. On lui attribuera le succès ou l'échec en dépit des conjonctures, des stratégies et des variables multiples qui pèsent sur le cours des affaires. Le discrédit dont souffrent les managers, sans minimiser leur responsabilité et les dommages encaissés, pourrait se lire aussi à la lumière du syndrome de Largo Winch. *md*

Valais: le balai devant sa porte

Le Service valaisan des étrangers refuse un permis de séjour et de travail à l'imam désigné de la mosquée de Sion. L'administration lui reproche son fondamentalisme religieux et craint pour l'ordre public.

Dans la foulée, le conseiller d'Etat Jean-René Fournier demande à Ruth Metzler l'ouverture d'un débat national sur les valeurs essentielles de la démocratie qui doivent être acceptées par les résidents étrangers en Suisse.

On salue le souci valaisan de préserver les valeurs démocratiques. Mais pourquoi ce magistrat n'initie-t-il pas également un débat en Valais sur les valeurs indispensables au respect de la démocratie et de l'Etat de droit dans le canton? Quand on sait le nombre important de décisions des autorités cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement cassées par la justice pour illégalité, un tel débat ne serait pas inutile. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Roger Nordmann (rn)
Albert Tille (at)

Forum:
Laurent Cretegnny

Composition et maquette:
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine_public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Les trésors dérobés

La Suisse occupe une place importante sur le marché mondial des biens culturels. Cependant, une législation plutôt laxiste aurait transformé la Suisse en plaque tournante du trafic illicite des œuvres d'art. Florissants dans le monde entier, le vol et le pillage touchent surtout les pays du Sud, impuissants face à la gourmandise des trafiquants. On ne compte plus les monuments saccagés, les fouilles illégales de sites archéologiques, la disparition d'objets de culte qui portent atteinte à la richesse culturelle de ces régions.

Conscient du danger et sous la pression des organisations non gouvernementales - *La Déclaration de Berne*, notamment -, le Conseil fédéral (Message de novembre 2001) a proposé aux Chambres de ratifier la Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 et leur a soumis un projet de Loi sur le transfert international des biens culturels (LTBC). La Convention de l'UNESCO, en interdisant l'importation et l'exportation illégales, entend protéger le patrimoine culturel de l'humanité à travers la coopération multilatérale. Toutefois, elle n'est pas directement applicable. Elle a plutôt une valeur politique et formule des principes de base qui doivent être transposés dans les législations nationales. C'est l'objectif de la LTBC. En revanche, le Conseil fédéral a préféré renoncer à la ratification de la Convention d'Unidroit de 1996 (Institut international pour l'unification du droit privé à Rome) qui règle la restitution des biens culturels volés ou illicitement exportés. Plus contraignante, car elle est directement

applicable, celle-ci remplace et unifie les dispositions de droit civil et administratif des Etats qui en font partie. Si la Convention de l'UNESCO a été ratifiée par 91 pays, seize seulement ont adhéré à Unidroit.

Le laxisme suisse

La Suisse considère les œuvres d'art comme des objets d'usage courant. Sur le plan national il n'existe donc pas de réglementation spécifique. La Confédération se charge de l'importation et les cantons de l'exportation dont ils déterminent diversement la latitude. Par ailleurs, les prescriptions de droit public émanant d'un pays étranger n'étant pas reconnues, les demandes de restitutions restent souvent lettre morte. Le délai de prescription singulièrement court - cinq ans - rend les actions en retour problématiques sinon impossibles. A leur tour, les ports francs, qui échappent à l'autorité douanière, sont les entrepôts rêvés pour les marchandises avant d'être recyclées. Au bout de cinq ans, elles peuvent ressurgir nanties d'un titre de propriété prêtes pour la vente. On blanchit les biens culturels comme l'argent sale.

La LTBC entend juguler ce marché parallèle. Elle prévoit la création d'un inventaire des biens appartenant à la Confédération. L'inscription dans l'inventaire entraîne l'interdiction de la vente et de l'exportation définitives. L'exportation temporaire des œuvres inscrites est soumise à une autorisation; les échanges internationaux sont ainsi garantis. Les contrôles douaniers s'appliquent aux biens fédéraux et cantonaux sans distinction. La loi renforce la colla-

boration et l'entraide administrative et juridique internationale par le biais d'accords bilatéraux. Un Etat partie de la Convention de l'UNESCO pourra alors revendiquer la restitution d'un bien importé illégalement. Le délai de prescription est fixé à 30 ans. L'entreposage dans un port franc est assimilé à une importation. Les marchands d'art ont l'obligation de tenir un registre des œuvres, ainsi que d'informer leur clientèle des dispositions légales en vigueur. Finalement, les institutions fédérales ne peuvent acquérir ni exposer des objets volés ou importés illégalement.

Les réticences du marché

Une initiative parlementaire - présentée par Ulrich Fischer (PRD/AG) - s'oppose au projet de loi du Conseil fédéral. Elle conteste l'interventionnisme de l'Etat, en relayant les intérêts des commerçants d'art. Elle propose en outre de limiter à dix ans le délai de prescription. La commission de la culture du Conseil National a décidé de panacher

les deux textes et de renvoyer le débat parlementaire à la session d'hiver des Chambres fédérales.

Malgré la prudence du gouvernement, les réticences affichées à l'égard de la loi risquent de la vider de son contenu. Le compromis souhaité par la commission pourrait différer, voire empêcher, la ratification de la Convention de l'UNESCO. L'enjeu, de manière plus générale, concerne la volonté de surveiller un marché juteux - il se partage la vedette avec le trafic d'armes et de stupéfiants - à l'heure des libéralisations. En effet, il s'agit de le soumettre à des réglementations sauvegardant la valeur culturelle et sociale des œuvres. L'Union européenne a d'ailleurs admis le caractère exceptionnel des trésors artistiques et limite déjà leur libre circulation. *md*

Documentation: Message du Conseil fédéral de novembre 2001; *Vers un développement solidaire*, n°167, 2002; Le marché suisse de l'art (19^e-20^e siècles), *Traverse*, Revue d'histoire, n°1, 2002.

Repères

Domaine Public avait consacré, entre 1994 et 1995 (n°1157, 1158, 1160, 1205), une série d'articles au trafic des œuvres d'art. Le débat s'était engagé alors entre une approche restrictive et une autre plus libérale. La première mettait l'accent sur l'inaliénabilité des productions culturelles débouchant sur la répression de tout transfert illicite. La deuxième défendait l'idée d'un patrimoine appartenant à l'humanité et donc libre de circuler. La coopération internationale, la ratification de la Convention de l'UNESCO y était aussi évoquée pour combattre les abus.

Le Forum Politique de la Confédération, sis au Kaefigturm de Berne, a mis sur pied, jusqu'au 26 octobre, une exposition consacrée à la Suisse et le commerce illicite des biens culturels. Elle passe en revue toutes les facettes de la question; des fouilles illégales à l'encouragement d'un commerce équitable. ■

La correspondance Philippe Jaccottet - Gustave Roud

L'échange épistolaire entre les deux poètes est le témoignage de leur parcours commun. Il scande et nourrit leur écriture. Il paraît maintenant dans une édition critique.

Le temps d'une génération sépare Gustave Roud et Philippe Jaccottet. L'un publie ses premiers vers en 1915, première guerre mondiale, et le deuxième en 1942, quand de nuit bourdonnaient les avions anglais passant les Alpes pour aller bombarder Milan. Très vite cette différence d'âge et d'époque a été dépassée en une relation d'amitié respectueuse, pudique, mais sans réserve, faite du partage de valeurs communes. Trente-quatre ans de leur correspondance sont publiés (peu de lettres sont manquantes), dans une édition préparée par José-Flore Tappy qui a assuré non seulement une annotation utile, mais qui signe des présentations remarquables d'autorité et de distance critique.

Cette correspondance a comme première qualité d'être «écrite» : sur cinq cents pages, jamais de style relâché, coin de table. Pas de billets rapides, pas d'intrusion du monde extérieur, et ce n'est qu'exceptionnellement que Roud, écrivant une fois à l'*Écusson vaudois* à Thierrens, est interrompu par un importun ou que Jaccottet à Grignan doit répondre prioritairement à une obligation de père de famille. Cette écriture jamais négligée se coule même dans les conventions du genre : s'excuser de n'avoir pas répondu plus vite, donner les dernières nouvelles, dire le temps qu'il fait.

Au-delà du convenu se lit comme une dialectique du

maître et du disciple. Après les premiers échanges où, assez cérémonieusement, à l'initiative de Roud, les deux correspondants s'adressent l'un à l'autre, à l'allemande, en nommant leur patronyme, se donnant du «Cher Monsieur Jaccottet» et du «Cher Monsieur Roud», se décantent et s'affirment les valeurs qui les unissent, même si Jaccottet les exprime initialement à la fois avec sincérité et comme moyen de séduction.

Le signe sous l'apparence

D'abord, et ce sera une constante la vie durant, la capacité d'émotion à la lecture, à la découverte d'un poème. Une émotion semblable peut-être à celle que peut produire l'audition d'une œuvre musicale. Ce don de réceptivité, qui est l'autre face du don de créateur, va de pair avec une exigence forte de respect des mots, du refus de la démagogie ou de l'incontrôlé, du laisser-aller, et de la dictée par l'inconscient - même si cette intransigeance condamne du même coup des domaines poétiques fertiles comme le surréalisme. Puis vient l'expérience partagée de la nature, d'abord dans ses exercices pratiques : la marche dans les terres joratoises, toute une nuit jusqu'à l'aube où chante l'alouette et s'éclaire le merisier, ce cerisier sauvage. Cette pratique conduit non pas à une restitution descriptive, mais à une recherche d'un sens, d'un signe sous l'apparence. La langue

française prompte à faire peser le soupçon de sentimentalisme sur le style *Naturfreund* se prête plus difficilement à cette transposition métaphorique (faut-il même risquer métaphysique?) - d'où l'amour commun, chez Roud et Jaccottet, de la poésie allemande moins entachée de ce soupçon ; et la traduction, de Trakl à Hölderlin, tient dans la correspondance une grande place. Dans la dialectique du maître et du disciple, très vite Jaccottet affirme son indépendance, dès 1945, à vingt ans. Il sollicite, avant la publication aux *Portes de France* par Jean Cuttat de *Trois poèmes aux démons*, un texte de Roud pour le bulletin de souscription. Roud accepte et signe une invitation à lire amicale et de style mallarméen. Jaccottet remercie chaleureusement, tout en précisant qu'il s'est permis de corriger l'orthographe de «poème» que Roud écrit, comme souvent au XIXe, «poëme», ajoutant que si Cuttat trouve le texte un peu long «il pourra peut-être couper la deuxième partie».

L'autonomie et la douleur

Cette conquête d'autonomie, rapide, antérieure à la reconnaissance de Jaccottet par Paris, permet l'approfondissement sincère et direct de l'amitié commune jusqu'aux années où Roud, marqué par le deuil, la solitude, la souffrance physique, est encouragé à surmonter son silence par un Jaccottet à la fois ami et filial.

Qu'apprend-on sur les deux poètes qu'on ne sache pas? Peu sur Roud, si souvent prisonnier des urgences, du courrier en retard, des besognes alimentaires, écrivant à la hâte, mais d'une écriture soignée toujours, avant que ne passe le tram (qui reliait autrefois Lausanne à Moudon) qu'il appelle le «tram-courrier».

Et sur Jaccottet? On appréhende mieux son extraordinaire puissance de travail qui est la condition de son indépendance financière et de son refus de ne se consacrer à rien d'autre qu'à la création littéraire, la traduction étant une forme de création.

Ce qu'on découvre, c'est qu'à vingt ans déjà, il définit sa poétique. Dans une lettre (15 avril 1945), il écrit : «Il est des jours où je voudrais donner raison à ces signes; de ces jours comme nous en donne le printemps cette année, quand le seul parfum des lilas et des glycines, porté par un souffle tiède, semble vraiment un appel. Mais qui nous dit que ce ne soit pas un mensonge?». Et la lettre s'achève par «Mais l'Université recommence; une fois de plus il faudra choisir». Le choix était, en réalité, déjà fait et suivi sans déviation, ce qui donne à son œuvre accomplie comme une dimension éthique. ag

Philippe Jaccottet Gustave Roud *Correspondance 1942-1976*. Édition établie, annotée et présentée par José-Flore Tappy. Gallimard 2002.